

REGISTRATION

To register for the DELF or DALF examination, please contact Alliance Française de Moncton by email at info@afmoncton.ca. You will receive an application, and your registration will only be completed once you have filled out the form and paid the corresponding fees. (by credit card or bank transfer).

All registrations must be received before the deadline (see calendar). No registration will be accepted if received incomplete or after the deadline.

If you have already taken one of these exams in Canada before, it is necessary to register with the same candidate code that was assigned to you previously. This 12-digit code can be found on your diploma, at the bottom left, or on the notice to appear.

CANCELLATION AND REFUNDS

Should you need to cancel or postpone your exam to the next session, you have until the end of the registration period to do so. An exception may be made for motives beyond the candidate's control (health problems, death in the family, etc.), upon receipt of the adequate supporting documents. In such cases, the request must be made in writing to the Exam coordinator at exams@afmoncton.ca.

An administration fee of \$50 applies to refunds and will be automatically deducted from the refunded amount; only one report will be granted per candidate.

THE EXAMS

Exam dates and times cannot be changed under any circumstances.

NOTIFICATIONS

Once the registration is completed, the candidate will receive an exam notice to appear by email (for written and oral parts of the exam). If this information is not

received within 10 days after making the payment, the candidate must contact the Alliance Française by email at exams@afmoncton.ca or by phone at the (506) 387-5056.

CHECKING PERSONAL INFORMATION

It is important to carefully examine the information provided on the notice to appear and pay special attention to the spelling of your first and last names, as well as the date of birth. If irregularities are detected, they must be reported by email upon receipt of the notice to appear so that we can proceed to correct them.

If your diploma contains incorrect information, the Alliance Française cannot be held responsible. You will then have to pay a \$20 fee to print a new diploma.

IDENTITY CHECK, ABSENCE AND LATENESS

The candidate must present an official identity document, that is to say an identity card, a driver's license or a passport. An original piece of identification must be presented (no photocopy or scan), otherwise the candidate will not be able to enter the room or take the exam.

Entry into the examination room after the examination start time is not permitted.

All parts of the exam must be taken on the day indicated upon registration; in cases of absence or lateness, no postponement shall be granted, and the candidate will have to register again at a future session, pay the corresponding fees and retake all four parts of the exam.

THE DAY OF THE EXAM

- The candidate is authorized to bring the following material: pencil, blue or black pens and corrector. Borrowing material is not allowed during the exam.
- The exam should be written with a blue or black pen. All answers written with a pencil will not be taken into account.
- Scratch paper is distributed to all candidates at the start of the test. It is forbidden to write on

these sheets of paper before the beginning of the examination.

- Copies must remain anonymous. The candidates must not use any detail allowing correctors to identify them in the exercises.
- The use of the unilingual dictionary is only authorized for the oral production of DALF C1 and for both parts of the DALF C2 examination.

Any candidate caught cheating or facilitating cheating will be reported immediately to France Education International by the exam supervisor, and the person at fault will be immediately excluded from the examination room. The sanctions can range from the simple cancellation of the exam, to the ban from taking the DELF-DALF exams for a period of up to 5 years.

RESULTS

DELF / DALF exam results can be viewed anonymously on our website within 3 to 6 weeks after the last day of the exams.

You will be notified by email when these results are published. It is important to keep your notice to appear, because it indicates your candidate code, which will be necessary to identify yourself in the list of results.

No results will be communicated by phone or email.

After publication of the results, you have the option to request a temporary certificate of achievement. In this case, please contact us by email at exams@afmoncton.ca.

The diplomas issued by the French Ministry of National Education will be available within 4 to 6 months after the last day of the exams, and are to be collected from the examination center. You will be notified by email as soon as they are available. Should you wish to receive the diploma by post, please send a written request to exams@afmoncton.ca. Please note that the shipping cost will be the candidate's responsibility.

ACCESS TO MARKED COPIES

Only candidates that have failed the exam can access their marked copy. This request must be made by writing within 7 business days of the publication of the results. The only person authorized to access the copy of the exam is the candidate, under the supervision of an employee of the examination center. Minors may be accompanied by a legal representative. The day of the appointment, no comments will be made while reviewing the exam and no changes will be made.

EXAM ACCOMMODATIONS

People needing special services or adaptation measures resulting from a permanent incapacity may benefit from adjustments allowing them to participate in the examination under suitable conditions.

Candidates requiring exam accommodations must inform the Alliance Française before registration. Any accommodation must be justified by a medical document specifying the nature of the disability and the necessary adjustments.

INSCRIPTION

Vous devez envoyer un courriel à info@afmoncton.ca en indiquant que vous souhaitez vous inscrire pour le DELF-DALF. Votre inscription sera validée après avoir rempli le formulaire en ligne qui vous parviendra par courriel et après avoir effectué le paiement de l'examen (par carte de crédit ou par virement bancaire).

Aucune inscription ne sera acceptée avant ou après les dates d'inscription.

Si la personne candidate a déjà présenté l'un de ces examens au Canada auparavant, il est nécessaire de s'inscrire avec le même code candidat.e qui lui a été attribué précédemment. Ce code à 12 chiffres se trouve sur votre diplôme, en bas à gauche, ou sur la convocation à l'examen.

ANNULATION ET REMBOURSEMENTS

L'examen peut être annulé jusqu'à la date limite d'inscription ou reporté une fois, sans frais, à la session suivante. Passé cette date, aucun remboursement ou report ne sera autorisé sauf cas particuliers tels que des problèmes de santé, un déplacement professionnel ou un cas de force majeure. Dans ce cas, la personne candidate devra écrire un courriel à la coordinatrice des évaluations (exams@afmoncton.ca) pour expliquer la situation et fournir un justificatif.

Des frais d'administration de 50\$ s'appliquent aux remboursements et seront automatiquement déduits du montant remboursé.

L'EXAMEN

Les dates et heures d'examen ne peuvent en aucun cas être modifiées.

CONVOICATIONS :

Une fois l'inscription validée, la personne recevra sa convocation à l'examen par courriel (épreuves écrites et orales). En cas de non réception de ces informations dans les 10 jours suivant le paiement, la personne candidate doit contacter l'Alliance Française par courriel exams@afmoncton.ca ou par téléphone au (506) 387-5056.

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS

Vous devez examiner rigoureusement les informations qui sont renseignées sur la convocation et porter une attention particulière à l'orthographe de vos noms et prénoms, ainsi qu'à la date de naissance. Si des erreurs sont constatées, elles doivent être signalées par courriel dès réception de la convocation afin de procéder à la correction de celles-ci.

Dans le cas où votre diplôme comporte des informations erronées, l'Alliance Française ne pourra être tenue responsable. Vous devrez alors vous acquitter de la somme de 20\$ pour la réédition du diplôme.

CONTRÔLE D'IDENTITÉ, ABSENCE ET RETARD

La personne candidate doit se présenter avec une pièce d'identité officielle c'est-à-dire une carte d'identité, un permis de conduire ou un passeport. Une pièce d'identité originale doit être présentée (pas de photocopie ou scan), faute de quoi la personne candidate ne pourra pas entrer dans la salle ni être évaluée.

L'entrée dans les salles d'examen après l'heure de début des épreuves n'est pas autorisée.

En cas d'absence à une ou plusieurs épreuves, la personne candidate ne pourra reporter celle(s)-ci à une date ultérieure. Elle devra s'inscrire de nouveau lors d'une prochaine session, payer les frais correspondants et repasser l'ensemble des quatre épreuves.

DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

- Le jour de l'examen, la personne candidate est autorisée à apporter le matériel suivant : crayon, stylos bleus ou noirs et correcteur. L'emprunt de matériel n'est pas autorisé pendant l'examen.
- L'examen doit être écrit avec un stylo bleu ou noir. Toutes les réponses écrites au crayon ne sont pas prises en compte.
- Des feuilles de brouillon sont distribuées à toutes les personnes candidates au début du test. Il est interdit d'écrire sur ces feuilles avant le début des épreuves.
- Les copies doivent rester anonymes. De fait, les personnes candidates ne doivent utiliser aucun détail permettant de les identifier dans les exercices.
- L'utilisation du dictionnaire unilingue n'est autorisée que pour la production orale du DALF C1 et pour tous les tests DALF C2.

Toute tentative de fraude lors de l'examen est une infraction grave. Si les personnes surveillant la session constatent une fraude lors des épreuves, un procès-verbal sera remis à France Education International et la personne fautive sera immédiatement exclue de la salle d'examen. Les sanctions peuvent aller de la simple annulation de l'examen, à l'interdiction de se présenter aux examens du DELF-DALF pour une durée pouvant aller jusqu'à 5 ans.

RÉSULTATS

Les résultats des examens DELF / DALF sont consultables sur notre site internet de manière anonyme dans un délai de 3 à 6 semaines après le dernier jour de passation des examens.

Vous serez informé par courriel de la publication de ces résultats. Il est important de conserver votre convocation à l'examen, car celle-ci indique votre numéro de candidat.e, nécessaire pour vous identifier dans la liste des résultats.

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone ou par courriel.

Après la publication des résultats, une attestation de réussite temporaire peut vous être délivrée. Dans ce cas-là, merci de nous contacter par courriel à exams@afmoncton.ca.

Les diplômes délivrés par le Ministère de l'Éducation Nationale français sont disponibles dans un délai de 4 à 6 mois après le dernier jour de passation des examens, et peuvent être retirés auprès du centre d'examens. Vous serez averti par courriel dès qu'ils seront disponibles. Dans le cas où la personne candidate souhaite recevoir son diplôme par voie postale, elle doit en faire la demande par écrit à exams@afmoncton.ca. Le coût de l'envoi par voie postale est à la charge de la personne candidate.

doit être signalée par la personne candidate avant son inscription, et justifiée par un document médical précisant la nature du handicap et, éventuellement, les aménagements nécessaires.

CONSULTATION DES COPIES

La consultation des copies n'est autorisée qu'en cas d'échec à l'examen. La personne candidate doit demander un rendez-vous par écrit à son centre d'examen dans les 7 jours à compter de la publication des résultats. Elle est la seule personne autorisée à consulter ses épreuves sous le contrôle d'un employé du centre d'examen. Les personnes mineures peuvent être accompagnées d'un.e représentant.e légal.e. Aucun commentaire ne sera fait lors de la consultation des copies et aucune modification ne pourra être apportée.

DEMANDES D'AMÉNAGEMENT

Les personnes ayant besoin de services particuliers ou de mesures d'adaptation découlant d'une incapacité permanente, peuvent bénéficier de dispositions particulières leur permettant de participer aux examens dans des conditions adaptées. Toute situation exigeant des dispositions particulières